Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_082-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ASSEMBLEES

DCC26-082

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (CCF) ET DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES SIEGEANT EN SON SEIN

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-président en charge des Finances et des Ressources humaines, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL



Selon les articles R2222-1 à R2222-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement doivent créer une **commission de contrôle financier (CCF).**
À cette fin, il est proposé de créer cette **commission.**

2. OBJET DE CETTE COMMISSION

La commission de contrôle financier est une instance interne d'analyse et d'éclairage.

Elle a pour objet :



- d'informer les élus sur l'exécution financière de certains contrats ;
- de **renforcer la compréhension des enjeux financiers** ;
- d'éclairer les décisions du Conseil communautaire.

3. MISSIONS

3.1. Missions réglementaires

La commission exerce une mission de contrôle sur les conventions de délégation de service public et de concession, ainsi que sur les conventions de mandatement dans le cadre d'un service d'intérêt économique général.

À ce titre, elle :

- examine les rapports annuels transmis par les délégataires et mandataires ;
- analyse les comptes détaillés de l'exécution des contrats ;
- peut entendre les opérateurs ;
- formule des observations et recommandations ;
- établit un rapport écrit présenté au Conseil communautaire.

3.2. Missions facultatives

Sur saisine du Président, la commission peut également :

- examiner la situation financière d'organismes partenaires ou satellites (syndicats, établissements publics, sociétés dans lesquelles Roche aux Fées Communauté est actionnaire,) ;
- analyser certaines opérations ou projets présentant un enjeu financier particulier.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_082-DE

4. NATURE DE L'INTERVENTION

La commission :

- exerce un rôle **consultatif** ;
- ne dispose d'aucun pouvoir de décision ;
- ne se substitue ni au Conseil communautaire, ni au Président, ni aux organes de contrôle externes.

5. COMPOSITION

La commission est composée :

- du **Président** de la Communauté de communes, ou son représentant
- de **7 membres** désignés au sein du Conseil communautaire, dont :
  - Le vice-président en charge des finances
  - 2 membres de la commission finances.
  - 1 membre élu titulaire au sein de la Commission de Délégation de service public – Centre aquatique Les Ondines à Janzé ;
  - 1 membre élu titulaire au sein de la Commission de Délégation de service public – Réseaux de chaleur ;
  - La vice-présidente en charge de la Petite-Enfance et du suivi du Service d'Intérêt Economique Général – Petite-Enfance ;
  - Le vice-président en charge des transitions énergétiques, écologiques et de l'Agriculture, pour le suivi des sociétés dont Roche aux Fées Communauté est actionnaire (ENERFEES, FDC-FEEOLE).

6. PROCEDURE D'ELECTION DES MEMBRES

Les membres de la CCF sont élus :



- au **scrutin de liste**[1] ;
- selon le système de la **représentation proportionnelle au plus fort reste** . En cas d'égalité des restes, le siège à pourvoir revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages . Si les listes concernées ont recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué aux plus âgés des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;
- sans panachage ni vote préférentiel.

7. APPEL A CANDIDATURES

Se déclarent candidat(e)s :

CANDIDAT(E)S	FONCTION
M. Christian SORIEUX	Président
M. Thierry RESTIF	VP en charges des finances et des ressources humaines
Mme Chrystelle BADOUD	VP en charge de la petite-enfance, enfance et jeunesse
M Patrick HENRY	VP en charge des transitions écologique, énergétique et de l'agriculture

[1] En l'absence de disposition légale spécifique, le conseil communautaire détermine librement les modalités de désignation de ses représentants, pouvant recourir soit à un scrutin uninominal, soit à un scrutin de liste.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_082-DE

M Alexis-Nicolas DELSAUT	Elu membre de la commission DSP - Centre aquatique les Ondines
M Gaston GUAIS	Elu membre de la commission DSP – Réseaux de Chaleur
M Didier RAUFLET	Elu membre de la commission Finances - Maire de Boistrudan
M Emmanuel SAUDRAIS	Elu membre de la commission Finances et Elu en charge des finances et des marchés publics pour la commune de Janzé

8. DEROULE DU SCRUTIN

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, cette élection est réalisée sur la base du **scrutin secret**. Pour autant, le Conseil communautaire **peut décider, à l'unanimité, d'y déroger**. En effet, les textes ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

9. RESULTAT DU SCRUTIN (PROCES-VERBAL)

RAPPEL : Nombre de membres composant le Conseil communautaire :	**43**
Nombre de conseillers présents :	**37**
A AJOUTER : Nombre de pouvoirs :	**4**
A DEDUIRE : Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de votants :	**41**
Nombre de suffrages exprimés (main levée) :	**41**
Résultat :	**Pour : 41 voix** **Contre : 0 voix** **Abstention : 0 voix**

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R2222-1 à R2222-6,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Vu les résultats du scrutin,

Il vous est proposé :

- *De **créer** une **Commission de Contrôle Financier (CCF),** à titre permanent, pour la durée du mandat ;*
- *De déroger au scrutin secret ;*

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_082-DE

Après appel à candidatures, et vote, il vous est proposé :

- *De **désigner** les **délégué(e)s communautaires** appelés à siéger dans cette commission :*

COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (CCF)	
MEMBRES	*FONCTION*
M. Christian SORIEUX	*Président*
M. Thierry RESTIF	*VP en charges des finances et des ressources humaines*
Mme Chrystelle BADOUD	*VP en charge de la petite-enfance, enfance et jeunesse*
M Patrick HENRY	*VP en charge des transitions écologique, énergétique et de l'agriculture*
M Alexis-Nicolas DELSAUT	*Elu membre de la commission DSP - Centre aquatique les Ondines*
M Gaston GUAIS	*Elu membre de la commission DSP – Réseaux de Chaleur*
M Didier RAUFLET	*Elu membre de la commission Finances - Maire de Boistrudan*
M Emmanuel SAUDRAIS	*Elu membre de la commission Finances et Elu en charge des finances et des marchés publics pour la commune de Janzé*

- *De renvoyer au règlement intérieur des assemblées de Roche aux Fées Communauté pour les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette commission ;*

- *D'autoriser Monsieur, le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_082-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 23 juin 2026, s'est réuni le 2 juillet 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY
RETIERS	MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

JANZE	Mme Jennifer MAILLARD, Mme Véronique PICOT, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Muriel HÉLARY
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI *(donne pouvoir à Mme Chrystelle BADOUD)*
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, *(donne pouvoir à M Thierry RESTIF)* M Benoît LUGAND, *(donne pouvoir à M Cédric LECELLIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 41 ; Voix pour : 41 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance

Signé par : Patrick HENRY
Date : 09/07/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

HENRY